



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/139

Finances locales - subventions

OBJET : Demande de subvention Fonds
de Développement Social (FDS) au
Conseil Départemental du Gard

Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : M. Farouk MOUSSA, adjoint au maire

EXPOSE : Contrat de Ville 2024-2030

La Ville porte le pilotage et l'animation du contrat de ville, à ce titre elle est porteuse de projets pour répondre aux enjeux identifiés sur les volets de pilotage, coordination, temps forts notamment. Pour financer ces actions la commune sollicite le concours de ces partenaires et notamment le CD30 via son Fonds de Développement Social.

L'appel à projet annuel 2025 du contrat de ville

En réponse à cet appel à projet, la commune propose de porter les actions suivantes :

- Pilotage et évaluation de la politique de la ville : au co-financement du poste de chef de projet politique de la ville. Le montant de la demande est de 1500€.
- Coordination médiation : différents employeurs ont identifié le besoin de coordination des professionnels de la médiation, adultes relais, de proximité. L'objectif était de partager une culture commune de travail, se connaître et favoriser la coopération. En 2023, les acteurs ont d'un commun accord exprimé le souhait de confier la coordination au chef de projet politique de la ville pour dynamiser les relations entre les structures et fédérer les professionnels, contribuer au développement des partenariats avec les autres acteurs du territoire. En 2024, le projet s'est poursuivi autour notamment du développement d'un cadre partagé de travail par l'échange de pratiques et la formation. Un projet de Quartier d'été, Vendredi des familles est né de cette dynamique collective. En 2025 le projet est renouvelé pour pérenniser la dynamique, l'organisation du travail partenarial, la formation des professionnels et l'échange de pratiques, le développement du partenariat avec les autres professionnels du territoire. Le montant de la demande est de 1000€.
- Fonds de participation des habitants : Un fonds dédié au financement de projets proposés par les habitants. Il sera porté et animé par la Gestion Urbaine Sociale de Proximité du Contrat de Ville. Le comité de sélection des projets mobilisera les acteurs du contrat de ville : habitants, élus, comité de quartier, partenaires associatifs... Le montant de la demande est de 2000€.
- Développer l'offre sport santé/adapté : dans le cadre du Label Ville Vivez Bougez et des priorités identifiées par l'Atelier Santé Ville auprès des habitants du quartier, la commune de Vauvert répond aux enjeux de santé par le développement d'une pratique sportive adaptée à la santé ou aux handicaps des habitants. Le montant de la demande est de 2000€.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy, en tant qu'elle définit les objectifs de la politique de la ville ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, en tant qu'elle détermine les crédits affectés au programme 147 pour l'année 2024 ;

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Vu les instructions des 31 août et 4 janvier, en tant qu'elle fixe un cadre pluriannuel à la gouvernance des contrats de ville quartiers 2030

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à demander des subventions auprès du Conseil Départemental du Gard pour un montant de 6500€,
- à signer, toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le... 1.7.OCT. 2024
- sa notification le.....
- sa publication le..... 1.8.OCT. 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

